

TARIFS 2018/2019 : Tarifs modulés en fonction du Quotient Familial (QF), 3 tranches :

Tranche 1 : QF entre 0 et 780 / Tranche 2 : QF entre 781 et 1260 / Tranche 3 : QF de 1261 et + / Les tarifs en fonction des différents accueils sont indiqués ci-dessous.
IMPORTANT : - En remplissant la fiche de renseignements 2018/2019, vous devrez nous déclarer et nous justifier votre QF en vigueur. (allocataires CAF : vous avez la possibilité de nous autoriser à demander cette information directement à la CAF au moment de votre inscription). Le QF déclaré et justifié au moment de l'inscription est valable jusqu'au 31 août 2019. Si votre QF venait à changer en cours d'année, vous devrez faire la démarche auprès du siège social pour modifier votre QF dans notre dossier.
 - Pour toute famille qui ne déclarerait pas de QF ou qui ne le justifierait pas, l'association mettra par défaut la famille sur la tranche 3.
 - Pour les aides aux familles directement déduites par l'association sur la facturation (CAF ATL, MSA, CE conventionnés) l'association ne pourra déduire ces aides qu'après réception au siège social d'une copie de la notification de droits adressée aux familles. **Pas de rétroaction possible.** Spécifiquement pour les aides CAF ATL, les déductions se font dans la limite de l'enveloppe annuelle allouée par la CAF 82 à l'association.

► ALAE Matin, Midi et Soir : Accueils sur les communes où les enfants sont scolarisés

Sauf commune d'Orgueil où la mairie reste responsable de ces temps périscolaires, modalités auprès de la mairie.

Pas d'inscription préalable. Obligation de remplir la Fiche de renseignements enfant.

Compte pour une présence, tout enfant pris en charge par l'association Yaka Jouer sur toute ou partie de ces créneaux horaires :

- le matin entre - 7h30 et 8h50 à Varennes et Villebrumier
- 7h30 et 8h20 (bâtiment principal) ou 7h30 et 8h35 (nouveaux bâtiment) à Dieupentale.
- le midi entre - 12h00 et 13h35 à Varennes et Villebrumier
- 11h30 et 13h20 (bâtiment principal) ou 11h45 et 13h35 (nouveaux bâtiment) à Dieupentale.
- le soir entre - 16h00 et 18h30 à Varennes, Villebrumier et Dieupentale (bâtiment principal)
- 16h15 et 18h30 à Dieupentale (nouveau bâtiment)

Toute présence déclenche une facturation dont les tarifs sont indiqués ci-dessous :

Forfait MATIN/SOIR + Forfait MIDI déclenchés tous les 2 mois.	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	Forfait MATIN/SOIR déclenché à la 4ème présence, De 1 à 3 présences, l'association facture 2€/jour/enfant de « présence exceptionnelle » Forfait MIDI déclenché à la 1ère présence
FORFAIT ALAE Matin/soir (2 mois)	18,00 €	20,00 €	22,00 €	
FORFAIT ALAE Midi (2 mois)	5,50 €	6,00 €	6,50 €	

► ALAE Mercredi repas et après-midi : Accueils sur Dieupentale, Orgueil, Villebrumier

Inscription à la période (de vacances à vacances), à remplir 15 jours avant. Transport des enfants de Varennes sur Villebrumier.

Tarifs réduits pour les familles des communes adhérentes ayant 3 enfants qui fréquentent les accueils sur une même journée.	Tarifs communes adhérentes			Tarifs communes extérieures		
	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +
Pause méridienne (repas inclus)	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €
Repas + après-midi	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,75 €	11,25 €	11,75 €
Après-midi uniquement	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €

Toute absence non justifiée 48 heures à l'avance est due sauf sur présentation d'un certificat médical (à fournir dans les 48h suivant le premier jour d'absence)
 Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides éventuelles de la CAF, de la MSA ou des CE.

► ALSH Vacances scolaires : Accueils sur Dieupentale et Villebrumier ou Orgueil

Modalités d'inscription sur les plaquettes. Pas de transport d'enfants.

Tarifs réduits pour les familles des communes adhérentes ayant 3 enfants qui fréquentent les accueils sur une même journée.	Tarifs communes adhérentes			Tarifs communes extérieures		
	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +
½ journée sans repas	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €
½ journée avec repas	8,50 €	9,00 €	9,50 €	10,75 €	11,25 €	11,75 €
Journée entière	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €

REMISE pour 4 ou 5 journées de présence sur une même semaine :

4 JOURS/sem à - 10%	40€ → 36€	44€ → 39,60€	48€ → 43,20€	52€ → 46,80€	56€ → 50,40€	60€ → 54€
5 JOURS/sem à - 20%	50€ → 40€	55€ → 44€	60€ → 48€	65€ → 52€	70€ → 56€	75€ → 60€

Toute absence non justifiée 48 heures à l'avance est due sauf sur présentation d'un certificat médical (à fournir dans les 48h suivant le premier jour d'absence)
 Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides éventuelles de la CAF, de la MSA ou des CE.

► ALSH ADOS 11/17 ans : Suppléments tarifaires possibles en fonction des activités ou des sorties, les familles seront informées en amont

CONDITIONS D'ACCES A L'ALSH ADOS : Avoir entre 11 et 17 ans ET avoir terminé son Cm2. Ex : un enfant qui a 11 ans en Cm2 pourra accéder à l'ALSH ADOS après son dernier jour de classe en Cm2, soit le premier jour des grandes vacances.

→ en période scolaire (périodes entre les vacances) : Accueil sur les Mercredis, Vendredis, Samedis

Pas d'inscription préalable (sauf activités spécifiques communiquées aux familles). Obligation de remplir une fiche de renseignements.

Compte pour une présence, tout enfant pris en charge par l'association Yaka Jouer sur toute ou partie de ces créneaux horaires :

- le mercredi à Dieupentale entre 14h00 et 18h00,
- le vendredi à Villebrumier ou Dieupentale entre 18h00 et 22h30,
- le samedi à Villebrumier entre 13h30 et 18h30.

Ramassage en minibus les mercredis, vendredis et samedis sur les communes partenaires :
 Dieupentale, Orgueil, Varennes et Villebrumier

Toute présence déclenche une facturation dont les tarifs sont indiqués ci-dessous :

Forfait déclenché à la 3ème présence : de 1 à 2 présences, l'association facture 2€/jour/enfant de « présence exceptionnelle »	Tarifs communes adhérentes			Tarifs communes extérieures		
	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +
FORFAIT Période (2 mois)	4,50 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €

→ pendant les vacances : Accueil sur Dieupentale ou Varennes ou Villebrumier

Transport assuré par Yaka Jouer (ramassage sur les différentes communes partenaires jusqu'au lieu d'accueil)

Modalités d'inscription sur les plaquettes. Réservation obligatoire pour les repas.

pour les 11/13 ans	Tarifs communes adhérentes			Tarifs communes extérieures		
	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +
Journée entière	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €

REMISE pour 4 ou 5 journées de présence sur une même semaine :

4 JOURS/sem à - 10%	40€ → 36€	44€ → 39,60€	48€ → 43,20€	52€ → 46,80€	56€ → 50,40€	60€ → 54€
5 JOURS/sem à - 20%	50€ → 40€	55€ → 44€	60€ → 48€	65€ → 52€	70€ → 56€	75€ → 60€

Toute absence non justifiée 48 heures à l'avance est due sauf sur présentation d'un certificat médical (à fournir dans les 48h suivant l'absence)
 Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides éventuelles de la CAF, de la MSA ou des CE.

pour les 14/17 ans

Forfait déclenché à la 3ème présence : de 1 à 2 présences, l'association facture 2€/jour/enfant de « présence exceptionnelle »	Tarifs communes adhérentes			Tarifs communes extérieures		
	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +	TRANCHE 1 QF entre 0 et 780	TRANCHE 2 QF entre 781 et 1260	TRANCHE 3 QF de 1261 et +
FORFAIT Semaine (hors repas)	4,50 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €
Repas	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €

INFORMATION AUX PARENTS (à conserver) 2018/2019 - Temps d'accueils Yaka Jouer Périscolaires et Extrascolaires

ALSH Périscolaire : Accueil de Loisirs les jours d'école = ALAE (ancien CLAE)

ALSH Extrascolaire : Accueil de Loisirs pendant les vacances

ALSH ADOS : Accueil Itinérant sur les 3 communes adhérentes, destiné aux 11/17ans

L'association Yaka Jouer gère les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par convention avec et sur les communes d'Orgueil, Dieupentale, Varennes et Villebrumier.

Ces accueils sont déclarés par l'association auprès du Ministère de la Jeunesse et Sports et auprès de la CAF.

Elle organise donc les :

- **ALSH Périscolaires** : les jours d'école matin, midi, soir : sur les communes partenaires, + Mercredi après-midi : à Dieupentale / à Orgueil / à Villebrumier (pour les enfants de Varennes et Villebrumier).
→ Un transport est mis en place pour amener les enfants de Varennes sur Villebrumier.

- ALSH Extrascolaires pendant les vacances :

Vacances d'automne (du 22/10 au 02/11/2018), vacances d'hiver (du 25/02 au 08/03/2019), vacances de printemps (du 23/04 au 03/05/2019) et vacances d'été (du 08/07 au 02/08/2019) à Dieupentale et Villebrumier ou Orgueil. (Pas de transport pendant les vacances)

L'association ferme les accueils à Noël du 24/12/2018 au 05/01/2019, en août du 05/08 au 31/08/2019, ainsi que les jours fériés et pour le pont de l'ascension le vendredi 31/05/2019.

ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS YAKA JOUER

La gestion de l'association Yaka Jouer est assurée par un Conseil d'Administration composé :

- de parents élus représentant chaque accueil Yaka Jouer,
- de bénévoles élus en assemblée générale,
- d'élus municipaux représentant les communes.

Vous avez la possibilité d'être acteur et décisionnaire de l'action de l'association Yaka Jouer en vous présentant aux élections des représentants de parents Yaka Jouer.

(Attention : Ne pas confondre avec les élections des représentants des parents d'élèves : qui permet entre autre d'assister aux conseils d'école,...)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le siège social de l'association (05.63.68.84.15).



ENVOI DES FACTURES PAR MAIL.

Ne perdez plus vos factures !

Pensez à activer le service à réception du mail suite à votre demande.

PORTAIL FAMILLE sur INTERNET

Vous avez la possibilité d'accéder en ligne à votre historique de factures et de paiements, d'imprimer vos attestations fiscales via le portail famille : www.portailfamille.fr

Suite à la demande du service (fiche de renseignements) vous allez recevoir vos identifiants de connexion et votre mot de passe. Vous recevrez aussi un tutoriel d'utilisation.

N'hésitez pas à contacter le bureau pour tout renseignement ou mise en place du service.

Attention : les inscriptions

et les paiements en ligne

ne sont pour le moment

pas possibles.



CONTACTS

Siège social : 05.63.68.84.15 / contactyakajouer@gmail.com / Association Yaka Jouer, 1 pl. de la mairie, 82370 VILLEBRUMIER

Coordination : Pierre BLANC / Administratif : Léonore DAYRIES

Yaka Jouer DIEUPENTALE : 05.63.02.83.18 Fabien Herbaut

Yaka Jouer ORGUEIL : 07.69.10.05.70 Lisa Duvallet

Yaka Jouer VARENNES : 05.63.31.71.47 Justine Béquie

Yaka Jouer VILLEBRUMIER : 05.63.30.17.29 Julie Gentel-Dehenne

ALSH ADOS (11/17 ans) : 06.74.85.31.99 Marine Castaing



Association Yaka Jouer
 1 pl. de la mairie, 82370 VILLEBRUMIER
 05 63 68 84 15 / contactyakajouer@gmail.com
 SIRET : 433 795 184 00020

L'association Yaka Jouer gère les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) par convention avec et sur les communes d'Orgueil, Dieupentale, Varennes et Villebrumier.

Ces accueils sont déclarés par l'association auprès du Ministère de la Jeunesse et Sports et auprès de la CAF.

Elle organise donc les :

- **ALSH Périscolaires** : les jours d'école matin, midi, soir : sur les communes partenaires, + Mercredi après-midi : à Dieupentale / à Orgueil / à Villebrumier (pour les enfants de Varennes et Villebrumier).
→ Un transport est mis en place pour amener les enfants de Varennes sur Villebrumier.

- ALSH Extrascolaires pendant les vacances :

Vacances d'automne (du 22/10 au 02/11/2018), vacances d'hiver (du 25/02 au 08/03/2019), vacances de printemps (du 23/04 au 03/05/2019) et vacances d'été (du 08/07 au 02/08/2019) à Dieupentale et Villebrumier ou Orgueil. (Pas de transport pendant les vacances)

L'association ferme les accueils à Noël du 24/12/2018 au 05/01/2019, en août du 05/08 au 31/08/2019, ainsi que les jours fériés et pour le pont de l'ascension le vendredi 31/05/2019.

ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS YAKA JOUER

La gestion de l'association Yaka Jouer est assurée par un Conseil d'Administration composé :

- de parents élus représentant chaque accueil Yaka Jouer,
- de bénévoles élus en assemblée générale,
- d'élus municipaux représentant les communes.

Vous avez la possibilité d'être acteur et décisionnaire de l'action de l'association Yaka Jouer en vous présentant aux élections des représentants de parents Yaka Jouer.

(Attention : Ne pas confondre avec les élections des représentants des parents d'élèves : qui permet entre autre d'assister aux conseils d'école,...)

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le siège social de l'association (05.63.68.84.15).

MODALITES de paiements / Adhésion

Toujours attendre réception de la facture pour payer (fréquentations et adhésion). Ne donnez pas de paiements à vos enfants mais plutôt les remettre directement à un adulte.

Modes de paiements acceptés : Chèques bancaires, chèques vacances, Tickets CESU, espèces (pour éviter tout litige, les paiements en espèces doivent se faire au siège social de l'association et il vous sera remis un récépissé. (Toute contestation de paiement en espèces sans présentation du récépissé, ne pourra pas être prise en compte.)

Paiements : privilégier les chèques (ordre : Yaka Jouer)

Pour que les enfants puissent participer aux accueils Yaka Jouer, la famille doit être adhérente à l'association et s'acquitter d'une cotisation de 10€ par famille pour l'année scolaire (Septembre 2018 à Août 2019). Cette cotisation apparaîtra sur votre première facture.

L'association tient à votre disposition sur demande :

- Les statuts de l'association Yaka Jouer
- Le rapport d'activité
- Le rapport financier
- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le PEDT (Projet Educatif de Territoire)

HORAIRE DU SIEGE SOCIAL :

- Ouvert au public les lundis et mardis : 9h/12h30 – 14h/17h30
- Standard téléphonique le mercredi matin : 9h/12h
- Fermé les jeudis et Vendredis

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ENFANT jointe à l'intérieur de ce dossier

→ à remplir et à rendre le plus rapidement possible (une par enfant)

Tarifs en page 4 / Règlement intérieur de l'association en pages 2 et 3

